



Saint Ouen, le 28 août 2024

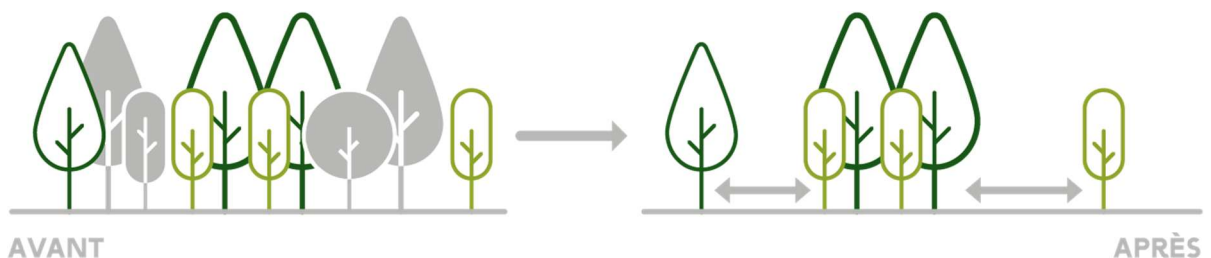
FORÊT RÉGIONALE DE MONTGÉ

DÉCRYPTAGE DES TRAVAUX

Des chantiers se déroulent en Forêt régionale de Montgé. Les travaux sont pilotés par l'Office national des forêts, en partenariat avec Île-de-France Nature, en charge de l'aménagement et de la gestion de la forêt.

Des « cloisonnements » pour protéger le sol

L'objectif est ici de préparer les futures interventions en forêt. Pour minimiser l'impact du passage des engins forestiers (tracteurs, débardeurs, porteurs...) sur le sol (tassement), des axes parallèles entre eux, appelés « cloisonnements » sont créés. Ils obligent les engins à circuler dessus et à ne pas s'en écarter. Lors de la création ou « ouverture » de ces cloisonnements, des arbres sont donc retirés à intervalles réguliers.



Ces coupes vont se dérouler au cœur du massif ainsi que le long de la route départementale D9, à la sortie du village de Montgé.

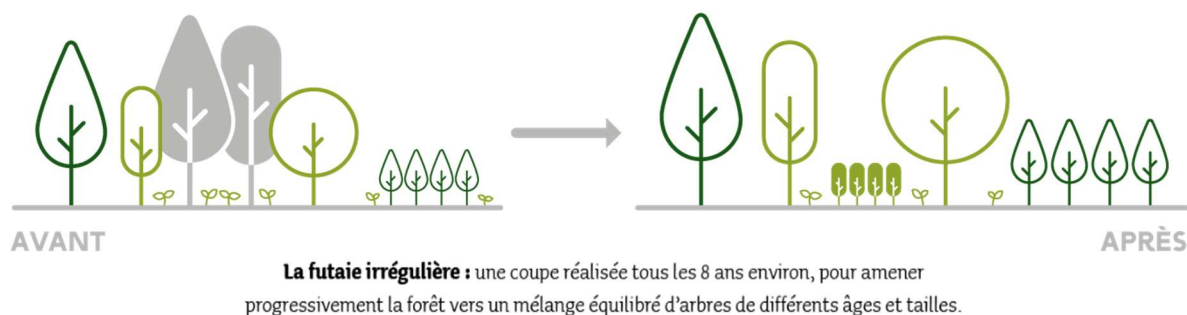
La gestion en « couvert continu » ou « futaie irrégulière »

D'autres travaux de coupes, programmés dans le cadre de l'aménagement forestier (voir encadré), vont se dérouler au cœur du massif. Ils consistent pour l'essentiel à gérer la forêt sur le principe du « couvert continu », avec le retrait de quelques arbres.

Ce mode d'intervention mis en œuvre par Île-de-France Nature en Forêt régionale de Montgé, comme sur l'ensemble des autres forêts régionales, est la sylviculture mélangée à couvert continu, ou **futaie irrégulière**.

Les travaux consistent à retirer, à l'intérieur des parcelles, à plusieurs années d'écart, une certaine proportion d'arbres, de façon à **conserver un couvert forestier continu**, c'est-à-dire que les parcelles ne sont jamais « nues » (sans arbres). Au contraire, l'objectif est qu'elles comportent à terme, une proportion équilibrée de jeunes semis, d'arbres adultes et de vieux

arbres. Plusieurs coupes sont mises en œuvre dans ce cadre, avec chacune un objectif précis.



L'aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

L'aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office national des forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt.

Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Ce document est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long.

Pour la Forêt régionale de Rosny, il est planifié de 2016 à 2035.

Sécurisation des boisements

Le long de la route départementale D9, à la sortie du village de Montgé, un chantier de sécurisation va se dérouler en parallèle des coupes de cloisonnement. Il va consister à retirer et élaguer les arbres identifiés comme potentiellement dangereux (avec des risques de chute de branches ou de l'arbre lui-même), et situés le long des allées, des habitations, et de la route.

Amélioration des boisements

Au nord-ouest de la forêt, sur un secteur excentré du massif (Bois des trois seigneurs), un chantier est en cours. Démarré en août, il consiste à retirer des peupliers dépérissant. Il est réalisé manuellement de façon à protéger les semis déjà en place issus d'autres essences forestières (chênes surtout, châtaigniers, charmes...). Selon la régénération naturelle qui s'en suivra, des travaux de plantations seront réalisés ou non.

La régénération naturelle : l'alliée du forestier

Les forestiers d'Île-de-France Nature s'appuient en priorité sur la régénération naturelle, qui suit le cycle naturel de reproduction des peuplements en place dans la forêt : les semis se développent à partir des graines provenant de ces arbres ("arbres semenciers"). Il arrive dans certains cas que la qualité de ces peuplements d'origine et de leur diversité génétique ne soit pas suffisante pour constituer un peuplement adapté aux conditions locales, donc plus vulnérable aux changements climatiques. C'est là que la plantation peut intervenir.

Réalisation des travaux

Ces chantiers sont réalisés par des entreprises de travaux forestiers qui ont acheté les bois sélectionnés par l'ONF. Ces entreprises, tenues de respecter le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF), sont étroitement surveillées par l'ONF. Le bois est trié en fonction du type d'essence et de sa qualité. Il est en général utilisé en bois d'œuvre, en bois d'industrie (papier, panneaux) ou en bois de chauffage.

Calendrier des travaux

Excepté le chantier dans le Bois des Trois Seigneurs en cours de finalisation, le reste des chantiers est prévu de démarrer fin septembre. En ce qui concerne la durée des travaux, elle dépend de chaque chantier : du nombre d'arbres à prélever, des conditions météorologiques, mais aussi des contraintes logistiques et techniques de l'exploitant. Ainsi ces travaux sont susceptibles de se dérouler de façon échelonnée entre le mois de septembre 2024 et l'année 2025. Ils seront suspendus entre le 1^{er} mars et le 30 juillet 2025, pour ne pas gêner la nidification*.

** excepté les coupes urgentes de sécurité (ex, sanitaires)*

Après remise en état, les bois seront stockés en bordure du chemin avant d'être évacués par l'acheteur de bois. Entre le début des coupes et l'enlèvement de tout le bois, plusieurs mois peuvent s'écouler. Des panneaux sur place informeront le public.



Pour des raisons de sécurité, il est interdit de pénétrer dans les parcelles en travaux et de grimper sur les tas de bois.

Pour en savoir plus :

« GESTION FORESTIÈRE, concilier accueil du public, biodiversité et renouvellement »

<https://www.iledefrance-nature.fr/wp-content/uploads/2024/03/IDF-Nature-Plaquette-thematique-Gestion-Forestiere-WEB.pdf>

À propos d'Île-de-France Nature

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle régionale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- préserve, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !

www.iledefrance-nature.fr



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Angélique LUCAS

Chargée de communication et de médiation locale

angelique.lucas@iledefrance-nature.fr

LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS